

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 24.00
Six mois. 45.00
Un an. 80.00

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Annances: la ligne. 20 c.
Réclames: > 30 c.
Faits divers: > 50 c.

Les abonnements et les annonces sont payés à l'avance, en espèces...

Table with financial data: 22 DÉCEMBRE, 3 0/0, 4 1/2, Emprunts (5 0/0), 23 DÉCEMBRE, 3 0/0, 4 1/2, Emprunts (5 0/0), Services particuliers du Journal de Roubaix.

Table with financial data: BEPECES COMMERCIALES, New-York, 23 décembre, Change sur Londres, 4,83 0/0; Change sur Paris, 5,19 1/2.

Depêches de MM. Schlagdenhauffen et Co représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymesprez: Havre, 23 décembre, Cotons: Ventes 2,000 b.

New-York, 23 décembre, Cotons: 12 1/4, Recettes de la semaine 169,000 b.

Pas de dépêches affichées à la Bourse ROUBAIX 23 DÉCEMBRE 1876.

Bulletin du jour

Ainsi que le faisaient pressentir les résolutions de sa commission financière, le Sénat a fait acte de fermeté en maintenant ses droits...

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le Sénat a été presque unanime, dans l'usage qu'il a fait, de ses prérogatives constitutionnelles.

Cette attitude du Sénat a plongé dans la consternation la commission du budget de la Chambre-Basse...

M. Gambetta n'a pas réfléchi que le projet qu'il a trouvé sous son bonnet se heurte à une impossibilité pratique...

Du reste, il n'est pas présumable que M. Gambetta ait des chances de faire accepter son plan à la Chambre des députés...

cette voie dangereuse, et à tenir pour nulles et non avenues les décisions du Sénat, elle sait très-bien que celui-ci se renfermerait imperturbablement dans son droit...

Le Journal des Débats, qui ne saurait être suspect aux gauches, réprovoe en excellents termes, la nouvelle campagne que M. Gambetta semble disposé à entreprendre contre la Constitution...

« La commission de la Chambre des députés, dit-il, commettait une faute grave si elle persistait dans ses prétentions exagérées... »

Tels sont les sages avertissements et les conseils que le Journal des Débats adresse à la Chambre des députés; et il y a lieu de croire que celle-ci saura en faire son profit...

Puisque M. Gambetta, qui a voté la Constitution du 25 février, et qui, mieux que le commun des mortels, doit en connaître l'esprit et la lettre...

Art. 6. — Les Chambres auront le droit, par délibérations séparées prises dans chacune à la majorité absolue des voix, soit spontanément, soit sur la demande du président de la République...

Après que chacune des deux Chambres aura pris cette résolution, elles se réuniront en Assemblée nationale pour procéder à la révision.

Toutefois, pendant la durée des pouvoirs conférés par la loi du 20 novembre 1875 à M. le maréchal de Mac-Mahon, cette révision ne peut avoir lieu...

SENAT

Présidence de M. le Duc d'Orléans-Félicité, le 22 décembre 1876. La séance est ouverte à deux heures.

M. HUMBERT a voté en faveur de l'amendement sur les cours d'appel présenté par la commission. C'est par erreur qu'il a été porté comme s'étant absent.

M. VARRY déclare que c'est à tort que son nom n'est pas mentionné dans le vote sur l'amendement relatif aux cours d'appel. Il s'est absenté. Rectification sera faite au procès-verbal.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts pour l'exercice 1877.

M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, reconnaît que les réclamations présentées sont fondées, surtout en ce qui tient au Musée. Pour la Bibliothèque, il y a une urgence moindre.

M. le ministre prend l'engagement de donner satisfaction le plus tôt possible aux vœux de M. Schœlcher, et s'associe de cœur aux observations de l'honorable sénateur.

Le chapitre 42 est adopté. Les chapitres 43, 44, 45, 46, 47, 48 et 49 sont adoptés sans observations.

M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, reconnaît que les réclamations présentées sont fondées, surtout en ce qui tient au Musée.

M. le ministre prend l'engagement de donner satisfaction le plus tôt possible aux vœux de M. Schœlcher, et s'associe de cœur aux observations de l'honorable sénateur.

Le chapitre 42 est adopté. Les chapitres 43, 44, 45, 46, 47, 48 et 49 sont adoptés sans observations.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de la Légion d'honneur.

Les chapitres de ce budget, recettes et dépenses, sont successivement adoptés.

Le Sénat vote sur l'ensemble du budget de l'Instruction publique et des beaux-arts.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des dépenses du ministère de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur étant retenu à la Chambre des députés, la séance est suspendue pendant une demi-heure.

La séance est reprise à quatre heures. M. ROUYER-QUEBRIEN dépose le rapport général sur le budget pour l'exercice 1877.

Le Sénat passe à l'examen des chapitres du budget de l'intérieur. Les chapitres de 1 à 21, inclusivement, sont adoptés.

Le chapitre 22, — Subventions aux établissements généraux de bienfaisance.

M. le général LOISEL. — J'avais présenté au chapitre un amendement tendant à une réduction de 10 fr.

M. le général LOISEL, président du conseil, ministre de l'intérieur. — Il s'agissait, en effet, de faits qui pouvaient aggraver des infortunes dignes d'attention et il m'a été facile de m'entendre avec l'honorable général Loysel.

Le chapitre 23 est adopté. Les chapitres 24 à 37 sont adoptés sans discussion.

L'ensemble du budget du ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des cultes.

M. TOULAIN demande la remise à demain de la discussion de ce budget.

M. le président de la commission de la Chambre des députés. — Le rapport de la commission le constate, et cette grande question a été, en effet, discutée avec une passion féconde à la tribune de la Chambre des députés.

Le Sénat décide que l'ordre du jour sera maintenu.

Le chapitre 38 est adopté ainsi que le chapitre 39.

M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, reconnaît que les réclamations présentées sont fondées, surtout en ce qui tient au Musée.

M. le ministre prend l'engagement de donner satisfaction le plus tôt possible aux vœux de M. Schœlcher, et s'associe de cœur aux observations de l'honorable sénateur.

Le chapitre 40 est adopté. Les chapitres 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48 et 49 sont adoptés sans observations.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de la Légion d'honneur.

Les chapitres de ce budget, recettes et dépenses, sont successivement adoptés.

Le Sénat vote sur l'ensemble du budget de l'Instruction publique et des beaux-arts.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des dépenses du ministère de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur étant retenu à la Chambre des députés, la séance est suspendue pendant une demi-heure.

M. le comte d'Aulan adresse une question à M. le ministre de l'intérieur sur la nomination de M. Richard comme maire de Nyons.

M. le ministre de l'intérieur. — Monsieur le comte d'Aulan, il a été révoqué pour injures à nos généraux. Il a subi plusieurs condamnation pour insultes aux agents de l'autorité.

On doit demander à M. le ministre de l'intérieur peut-il honnêtement s'entendre avec le fonctionnaire dont on vient de rappeler les antécédents.

M. le ministre de l'intérieur déclare que dans tous les actes on retrouvera la trace du double sentiment qu'on a rappelé.

Il n'est pas opportun de discuter à la tribune les antécédents d'un fonctionnaire qui le pouvoir exécutif a désigné dans l'exercice de son droit.

Le fonctionnement de ce fonctionnaire qui le pouvoir exécutif a désigné dans l'exercice de son droit.

M. le comte d'Aulan constate que M. le ministre a pris sous sa responsabilité les injures adressées à nos généraux.

M. le ministre répond que le fait auquel on a fait allusion a été démenti et que M. Richard en repousse la responsabilité.

M. Paul de Cassagnac dit que M. Richard est au niveau du gouvernement qu'il sert.

M. Paul de Cassagnac dit qu'il n'accepte pas de remontrances.

M. de Guilleminot dit qu'il n'accepte pas non plus le mot de remontrance.

M. Paul de Cassagnac dit qu'il regrette l'expression dont il s'est servi à l'égard de M. le président.

M. de Guilleminot dit qu'il regrette l'expression dont il s'est servi à l'égard de M. le président.

M. le ministre de l'intérieur dit qu'il a préparé un projet de loi qui augmente les soldes officiers d'infanterie et de cavalerie.

M. le ministre de l'intérieur dit qu'il a préparé un projet de loi qui augmente les soldes officiers d'infanterie et de cavalerie.

M. le ministre de l'intérieur dit qu'il a préparé un projet de loi qui augmente les soldes officiers d'infanterie et de cavalerie.

M. le ministre de l'intérieur dit qu'il a préparé un projet de loi qui augmente les soldes officiers d'infanterie et de cavalerie.

M. le ministre de l'intérieur dit qu'il a préparé un projet de loi qui augmente les soldes officiers d'infanterie et de cavalerie.

M. le ministre de l'intérieur dit qu'il a préparé un projet de loi qui augmente les soldes officiers d'infanterie et de cavalerie.

M. le ministre de l'intérieur dit qu'il a préparé un projet de loi qui augmente les soldes officiers d'infanterie et de cavalerie.

M. le ministre de l'intérieur dit qu'il a préparé un projet de loi qui augmente les soldes officiers d'infanterie et de cavalerie.

M. le ministre de l'intérieur dit qu'il a préparé un projet de loi qui augmente les soldes officiers d'infanterie et de cavalerie.

M. le ministre de l'intérieur dit qu'il a préparé un projet de loi qui augmente les soldes officiers d'infanterie et de cavalerie.

M. le ministre de l'intérieur dit qu'il a préparé un projet de loi qui augmente les soldes officiers d'infanterie et de cavalerie.

M. le ministre de l'intérieur dit qu'il a préparé un projet de loi qui augmente les soldes officiers d'infanterie et de cavalerie.

M. le ministre de l'intérieur dit qu'il a préparé un projet de loi qui augmente les soldes officiers d'infanterie et de cavalerie.

M. le ministre de l'intérieur dit qu'il a préparé un projet de loi qui augmente les soldes officiers d'infanterie et de cavalerie.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.

M. Hervé de Saisy, ancien député des Côtes-du-Nord et sénateur inamovible, a déposé au Sénat une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés.